

REGLEMENT DE L'APPEL A CANDIDATURE

PRIX REGIONAL NEXT INNOV BPAURA 2020

Article 1. SOCIETE ORGANISATRICE

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, ci-après dénommée « BPAURA », société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires, dont le siège social est situé au 4 boulevard Eugène Deruelle 69003 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 605520071, Activité annexe d'Intermédiaire d'Assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n°07006015

Organise du 10 février 2020 au 6 mars 2020 inclus, un appel à candidature avec remise de prix intitulé : Prix Régional NEXT INNOV BPAURA 2020

Article 2. OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURE Prix Régional NEXT INNOV BPAURA 2020

Banque Populaire AURA lance son Prix régional NEXT INNOV 2020 afin d'offrir une visibilité aux start-up BtoB et BtoBtoC de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

NEXT INNOV est un dispositif d'accompagnement spécialement dédié aux nouvelles problématiques des start-up et des entreprises établies innovantes.

Avec une première phase de sélection au plus près des territoires à Annecy, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Saint-Etienne et Valence, BPAURA mettra en compétition ces lauréats locaux dans le cadre du prix régional NEXT INNOV le 9 avril 2020 à Lyon.

Article 3. CONDITIONS DE PARTICIPATION DU DEPOT DE CANDIDATURE :

L'APPEL A CANDIDATURE Prix Régional NEXT INNOV BPAURA 2020 est sans obligation d'achat et est accessible sur le site internet : <https://www.bpaura.banquepopulaire.fr/>

1/ Il est réservé aux porteurs de projets de start-up et entreprises innovantes dont l'activité s'inscrit dans l'une des deux catégories précisées ci-dessous, entre **le 10 février 2020 à 00:00 et le 6 mars 2020 à minuit.**

Deux catégories de start-up vont pouvoir concourir à ce prix :

Catégorie 1 - Amélioration de la performance des entreprises: les start-up BtoB qui proposent des services et outils juridiques, RH, marketing, de productivité ou encore de gestion à même de doper la performance des autres entreprises.

Catégorie 2 - Produits et services innovants : les start-up BtoB et BtoBtoC qui ont développé des produits et services innovants dans les domaines de la technologie, du commerce, de la santé, du développement durable et de l'énergie.

2/ L'APPEL A CANDIDATURE Prix Régional NEXT INNOV BPAURA 2020 est ouvert à toute entreprise commerciale ou artisanale créée depuis moins de 8 ans au 1^{er} février 2020.

Cet appel à candidature est ouvert aux personnes résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des membres du personnel de la société organisatrice BPAURA ou des sociétés ayant collaboré à sa réalisation et d'une façon générale des sociétés participant à la mise en œuvre de cet appel à candidature.

3/ Les entreprises mentionnées ci-dessus doivent être domiciliées en région Auvergne Rhône Alpes.

Une seule participation par entreprise est autorisée.

La participation à l'APPEL A CANDIDATURE Prix régional NEXT INNOV BPAURA 2020 implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, toutes ses stipulations, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux et concours en vigueur en France.

Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion de l'APPEL A CANDIDATURE Prix Régional NEXT INNOV BPAURA 2020 et la non attribution de la dotation que ce participant aurait pu éventuellement avoir, ou, si ce participant a reçu une dotation, sa restitution immédiate, sans que la responsabilité de la société organisatrice ne puisse être engagée. Les projets déposés doivent être ceux des candidats.

Article 4. MODALITES DE PARTICIPATION AU DEPOT D'UNE CANDIDATURE

La participation à l'APPEL A CANDIDATURE Prix Régional NEXT INNOV BPAURA 2020 inclus et consistera à :

- Décrire son projet, remplir toutes les données obligatoires mentionnées dans le formulaire accessible sur la page :
- Envoyer par mail le dossier de candidature complet à l'adresse mail suivante prixnextinnov@bpaura.fr, le 6 mars 2020 minuit au plus tard.
- Accepter le présent règlement

Article 5. CRITERES DE SELECTION :

L'APPEL A CANDIDATURE Prix Régional NEXT INNOV BPAURA 2020 a vocation de récompenser les entreprises ayant développé des produits, des services ou encore des procédés innovants ; Les organisateurs souhaitent mettre en avant la créativité, l'originalité et l'impact économique des innovations présentées.

Les projets seront appréciés selon les 8 critères suivants (sans que cette liste soit exhaustive) :

- Cohérence globale du projet
- Caractère novateur du Concept
- Viabilité économique
- Capacité de développement
- Ambition internationale
- Stratégie marketing
- Conviction du Candidat
- Capacité du Concept à évoluer

Les critères ci-dessus ne sont pas listés par ordre de préférence. Le jury s'attachera à juger la performance globale des dossiers présentés.

Article 6. JURY

Le jury APPEL A CANDIDATURE Prix Régional NEXT INNOV BPAURA 2020 est composé de représentants de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, de pôles de compétitivité partenaires de BPAURA, de pépinières/incubateurs/structures d'accompagnement d'entreprises innovantes.

Le jury sélectionnera deux projets en local par grande ville de la Région et quatre projets en régional issus des sélections locales, aux dates suivantes :

18/03/2020 Jury local à Annecy
19/03/2020 Jury local à Saint-Etienne
23/03/2020 Jury local à Valence
24/03/2020 Jury local à Lyon
25/03/2020 Jury local à Clermont-Ferrand
25/03/2020 Jury local à Grenoble

09/04/2020 Jury régional à Lyon

Les décisions des jurys ne pourront faire l'objet d'aucun recours.

Article 7. REMISE DES PRIX NEXT INNOV BPAURA 2020

Les cérémonies de remise des prix NEXT INNOV BPAURA 2020 auront lieu le même jour que les jurys, en fin d'après-midi, aux dates suivantes :

18/03/2020 Jury local à Annecy
19/03/2020 Jury local à Saint-Etienne
23/03/2020 Jury local à Valence
24/03/2020 Jury local à Lyon
25/03/2020 Jury local à Clermont-Ferrand
25/03/2020 Jury local à Grenoble

09/04/2020 Jury régional à Lyon

Article 8. CONFIDENTIALITE ET PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

8.1 Droit à l'image

Les candidats autorisent la Banque Populaire AUVERGNE RHONE ALPES ainsi que les membres du jury à publier leur nom, prénom, adresse électronique, les coordonnées complètes de leur entreprise, le nom du projet, la description sommaire de leur projet indiquée sur le dossier de candidature, à reproduire leur(s) logo(s) dans le cadre des actions d'information et de communication liées au concours, y compris sur leurs sites internet sans que cela ouvre droit à rémunération. Les candidats disposent à tout moment du droit de retirer leur consentement en s'adressant directement auprès de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes.

8.2 : Protection des données à caractère personnel

Les traitements de données à caractère personnel sont effectués conformément à la législation applicable.

Les données recueillies au travers du dossier de candidature sont obligatoires. A défaut votre participation ne pourrait pas être retenue ou son traitement s'en trouverait retardé.

Vos données sont traitées pour les finalités suivantes :

Finalité(s) :

Gestion du Prix régional NEXT INNOV 2020 offrant une visibilité aux start-up BtoB et BtoBtoC de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Fondement légal du traitement

Fondement légitime à promouvoir NEXT INNOV qui est un dispositif d'accompagnement spécialement dédié aux nouvelles problématiques des start-up et des entreprises établies innovantes.

Destinataire :

Vos données sont destinées à la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, responsable de traitement, ainsi qu'au membre du jury NEXT INNOV (cf. Listes ci-dessous) Les membres du jury et organisateurs ayant accès aux dossiers déposés s'engagent cependant à garder confidentielles les informations purement techniques relatives aux innovations technologiques.

Liste des membres des jurys :

PÔLE DE COMPETITIVITE AXELERA : Les Levées rd-pt Echangeur, 69360 Solaize

PÔLE DE COMPETITIVITE MINALOGIC : 3 pré Louis Néel, 38000 Grenoble

PÔLE DE COMPETITIVITE TERRALIA : 100 Rue Pierre Bayle, 84140 Avignon

PÔLE DE COMPETITIVITE TENERRDIS : 19 Rue des Berges, 38000 Grenoble

LE TARMAC : 29 Chemin du Vieux Chêne, 38240 Meylan

LINKSIUM : 31 Rue Gustave Eiffel, 38000 Grenoble

INEED : 1 Rue Marc Seguin, 26300 Alixan

REDA : 150 Avenue de Lyon, 26500 Bourg-lès-Valence

INNOGEX : 50 Rue Louis et Auguste Lumière, 01630 Saint-Genis-Pouilly

INITIATIVE GRAND ANNECY : 178 Route de Cran-Gevrier, 74650 Chavanod

PULSALYS : 47 boulevard du 11 novembre 1918, 69100 VILLEURBANNE

AXANDUS : 77 allée des Grandes Combes, 01700 BEYNOST

CCI AUVERGNE : 14 Rue Jean Claret La Pardieu 63000 Clermont-Ferrand

CLERMONT AUVERGNE INNOVATION : 28 place Henri Dunant 63000 Clermont-Ferrand

LE BIVOUAC : 59 Boulevard Léon Jouhaux, 63100 Clermont-Ferrand

BUSI : 2 rue Michel Renaud, Biopôle Clermont-Limagne, 63360 Saint-Beauzire

Durée de conservation :

La durée de conservation des données est de 1 an à compter de la désignation des lauréats du Prix régional NEXT INNOV.

Exercice des droits :

Vous bénéficiez d'un droit d'accès à vos données à caractère personnel. Dans les conditions prévues par Règlement Général relatif à la Protection des Données (RGPD) et dans la loi 78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez également demander une limitation du traitement, la rectification ou l'effacement des données vous concernant, ainsi que leur portabilité, ou communiquer des directives sur le sort de ces données en cas de décès. Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement (si donné) et vous opposer au traitement de vos données, notamment à des fins de prospections commerciales. Ces droits peuvent, sous réserve de justifier de votre identité par la production d'une copie d'identité, être exercés à tout moment en vous adressant par écrit à la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, Service Réclamations **2, avenue du Grésivaudan 38700 Corenc**. Cette démarche peut également s'effectuer par courriel : delegue-protection-donnees@bpaura.banquepopulaire.fr

Réclamations :

Les personnes concernées ont le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle en charge de la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. En France, l'autorité de contrôle est : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 3 place de Fontenoy TSA 80715 - 75334 PARIS Cedex 07.

Article 9. RECOMPENSE ET DOTATION

Les lauréats de l'APPEL A CANDIDATURE Prix Régional NEXT INNOV BPAURA 2020 à Lyon bénéficieront :

PRIX régional NEXT INNOV Catégorie 1 - amélioration de la performance des entreprises

1^{er} Prix : Bonification du taux d'un prêt de 20 000 € sur une durée maximum de 36 mois, qui, sous réserve d'étude et d'acceptation du dossier par BPAURA, sera accordé au taux de 0% sans frais de dossier, un bilan patrimonial gratuit personnalisé pour les co-dirigeants par la Banque Privée BPAURA + communication réseau BP + reportage vidéo

2^{ème} Prix : Bonification du taux d'un prêt de 15 000 € sur une durée maximum de 36 mois, qui, sous réserve d'étude et d'acceptation du dossier par BPAURA, sera accordé au taux de 0% sans frais de dossier, bilan patrimonial gratuit personnalisé pour les co-dirigeants par la Banque Privée BPAURA + communication réseau

Les Entreprises Innovantes et Start-Up sélectionnées au niveau local de la catégorie 1 verront leurs dossiers proposés au prix National Next Innov 2020.

PRIX régional NEXT INNOV Catégorie 2 - produits et services innovants

1^{er} Prix : Bonification du taux d'un prêt de 20 000 € une durée maximum de 36 mois, qui, sous réserve d'étude et d'acceptation du dossier par BPAURA, sera accordé au taux de 0% sans frais de dossier, bilan patrimonial gratuit personnalisé pour les co-dirigeants par la Banque Privée BPAURA + communication BP+ reportage vidéo

2^{ème} Prix : Bonification du taux d'un prêt de 15 000 € une durée maximum de 36 mois, qui, sous réserve d'étude et d'acceptation du dossier par BPAURA, sera accordé au taux de 0% sans frais de dossier bilan patrimonial gratuit personnalisé pour les co-dirigeants par la Banque Privée BPAURA + communication réseau

Article 10. MODIFICATION DE L'OPERATION

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes se réserve à tout moment le droit de modifier, d'annuler, d'écourter ou de prolonger la présente opération sans que cette décision ne puisse être mise en cause par les participants et sans qu'un quelconque dommage moral ou financier pour les participants n'ait à être indemnisé.

Article 11. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

Le présent règlement est soumis au droit français. Tout différent sera soumis aux juridictions compétentes relevant du ressort de Lyon.

Article 12. CONTESTATION

Toute réclamation relative à l'interprétation, l'organisation et/ou déroulement de l'appel à projet devra être faite par écrit par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, Service Qualité – Relation Clients, 2 avenue du Grésivaudan 38700 CORENC, avant le 6 mars 2020 minuit, le cachet de la poste faisant foi. Aucune réclamation ne sera admise après cette date.